



Le propriétaire accepte une

RÉDUCTION DE LOYER DE



Un prêt-subvention allant jusqu'à 50 % de la valeur du loyer mensuel

Avantageux pour les sous-locataires, les locataires, les sous-locataires :



< 50 000 \$ de loyer mensuel brut par emplacement et < 20 M\$ en revenus annuels bruts

### Processus en trois étapes (habituellement, seul le propriétaire de l'immeuble peut présenter une demande)



#### 1. INSCRIPTION

Certifier qu'au moins un locataire commercial est admissible.

Démontrer que les activités commerciales ont diminué d'au moins 70 % par rapport aux revenus mensuels bruts d'avant la pandémie de COVID-19.

Accepter les modalités de l'entente.

Remplir le formulaire avec les renseignements sur l'entreprise.

Confirmer le compte lors de la réception du message texte.

Créer des questions de sécurité.  
Créer un mot de passe.



#### 2. DEMANDE

Téléverser les formulaires remplis : attestation du propriétaire; attestation du locataire ou du sous-locataire; entente de réduction de loyer

Choisir quels locataires commerciaux touchés sont inclus

Rassembler les renseignements applicables

Accepter de ne pas expulser le locataire pendant la période de l'entente.

Accepter de ne pas chercher à récupérer les montants des réductions de loyer une fois le programme terminé.



#### 3. APPROBATION

Recevoir un courriel de First Canadian Title de l'adresse suivante : CECRA@fct.ca

Accorder jusqu'à deux semaines pour le processus d'approbation

Si la demande est approuvée, les fonds sont déposés dans le compte de banque de l'entreprise qui présente la demande.

Assurance et placements

Avec simplicité, rapidité et facilité<sup>MD</sup>

## AIDE D'URGENCE DU CANADA POUR LE LOYER COMMERCIAL (révisé)

### DATES LIMITES POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE EN 2020

Pas encore soumise?



AOÛT

Déjà soumise?



SEPTEMBRE

Prolongation  
d'août d'ici  
le :

**Prolongation jusqu'à la fin de septembre, en vigueur à compter du 8 septembre 2020.**

La date limite pour présenter une demande pour septembre arrive à grands pas.

ADMINISTRÉ PAR LA SCHL

FOIRES AUX QUESTIONS : [auclc-demande.ca/Support/Help](https://auclc-demande.ca/Support/Help)



**Connaissez-vous l'AUCLC?** Partagez l'information afin d'aider pendant la pandémie.

**Peter Wouters**

© 2020 par Peter A Wouters

L'information présentée dans ce document est fournie à titre indicatif seulement et ne doit pas être interprétée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de cette information, ainsi qu'aux omissions relatives à l'information présentée dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

<sup>MD</sup> Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

**L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**

259, rue King Est, Kingston ON K7L 3A8

**Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité<sup>MD</sup>**

empire.ca info@empire.ca 1 877 548-1881

